

Membres	23
Présent(s)	14
En audio/visioconférence	3
Représenté(s)	5
Quorum	16

SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

- Présents au siège : Sous la Présidence de Monsieur Salah KOUSSA, Président du Conseil d'administration, Madame Françoise BENOIT, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Antoine BREINING, Monsieur Gérard CONRAD, Monsieur Céleste KREYER, Monsieur Dominique LEBLANC, Madame Geneviève MANKA, Monsieur Bernard MATTER, Monsieur Rémy OSSWALD, Madame Josiane REIBEL, Monsieur Alexandre SCHNELL, Monsieur Patrice SCHOEPFF, Madame Lucette TISERRAND, Monsieur Sébastien EHRET (Représentant de la société EMHA) et Madame Emmanuelle SERRANO (In Extenso - Commissaire aux comptes)
- Présents à distance : Monsieur Frédéric BERNHARD, Monsieur Mustafa CAYLAK, Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Monsieur Frédéric GIRARD (Représentant du personnel) et Madame Evelyne BRONNER (Directrice du Développement et de l'Investissement)
- Assistaient en outre : Monsieur Jean-Bernard DAMBIER (Directeur général), Monsieur Jean-Baptiste MALINGRE (Secrétaire général), Monsieur Vincent SCHAAF (Directeur du Pôle Patrimoine et Développement), Madame Viviane EHRHARDT (Directrice des Finances, de la Comptabilité et du Contrôle de Gestion), Monsieur Marc FRIEDRICH (Directeur des Ressources Humaines) et Madame Laura SCHELLINGER (Assistante de Direction)
- Absents et excusés : Madame Anne BOUCARD (procuration à Monsieur Céleste KREYER), Madame Suzanne BROLLY (procuration à Madame Lucette TISSERAND), Madame Virginie JACOB (procuration à Monsieur Gérard CONRAD), Madame Catherine JAEGLE (procuration à Monsieur Salah KOUSSA), Madame Frédérique LINGELSER, Madame Nadia MONKACHI (procuration à Monsieur Philippe BIES) et Madame Brigitte OFFNER (Commissaire du gouvernement DDT 67)

Le Conseil d'administration,
Vu les dispositions de l'article R2122-7 du Code général des collectivités territoriales
Vu les dispositions de l'article R421-18 du Code de la Construction et de l'Habitation
Vu le rapport du Directeur général
Délibère :

CA/2021/037 : Délégations de signature du Directeur général.

Il est décidé :

1. D'autoriser le Directeur général à déléguer sa signature aux personnels d'encadrement nommément désignés et dans la limite des attributions des directions et des services pour :
 - les engagements financiers, bons à payer, paiements,
 - les marchés (passation/exécution)
 - les autres documents et actes administratifstels que figurant dans le tableau annexé à la présente délibération.
2. D'autoriser Monsieur le Directeur général à signer tout acte afférent.

Ce point de l'ordre du jour est adopté à l'unanimité

Le Directeur général,
Jean-Bernard DAMBIER
Pour extrait conforme